

COMPTE-RENDU DU CONSEIL
DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU CHOLETAIS
SEANCE DU LUNDI 14 AVRIL 2014

XXXXX

Le quatorze avril deux mille quatorze, à dix-huit heures, les représentants de la Communauté d'Agglomération du Choletais, légalement convoqués le huit avril deux mille quatorze, se sont réunis au siège de la Communauté d'Agglomération, rue Saint Bonaventure à Cholet.

Présent(es) :

Gilles BOURDOULEIX, John DAVIS, Jean-Paul BOISNEAU, Alain PICARD, Michel CHAMPION, Marc GENTAL, Isabelle LEROY, Alain BRETEAUDEAU, Marc GREMILLON, Guy SOURISSEAU, Jean-Paul OLIVARES, Florence DABIN, Roger MASSÉ, Marc MAUPPIN, Jacques BOU, Cédric VAN VOOREN,

Michel BONNEAU, Jean-Paul BREGEON, Jackie GELINEAU, Florence JAUNEAULT, Jean LELONG, Frédéric PAVAGEAU, Sylvie ROCHAIS, Sylvain SENECAILLE,

Guy BARRÉ, Marie BARTHELEMY, Jean-François BAZIN, Jean-Michel BOISSINOT, Yolaine BOSSARD, André CERQUEUS, Christine CHARRIER, Marina DEFOIS, Jacqueline DELAUNAY, Maurice DILÉ, Hubert DUPONT, Marie-Odile EDOUARD, Muriel FORTEL, Anne GRAVELEAU-HARDY, Magalie GREAU, Josette GUITTON, Elisabeth HAQUET, Annick JEANNETEAU, Christophe MENUET, Florence RAIMBAULT, Patricia RIGAUDEAU, Chantal RIPOCHE, Laurence TEXEREAU, Jean-Marc VACHER, Françoise VALETTE-BERNIER.

Absent(e) excusé(e) :

Michel FERCHAUD, Xavier COIFFARD (absents en début de séance).

Monsieur Jean LELONG, doyen d'âge est chargé d'assurer la présidence du Conseil de Communauté (articles L. 2122-8 et L. 5211-2 du code général des collectivités territoriales).

En application des articles L. 5211-1 et L. 2121-15 du code général des collectivités territoriales, le Conseil de Communauté désigne Madame Marie BARTHELEMY comme secrétaire de séance.

Monsieur Jean LELONG déclare installés dans leur fonction de conseiller communautaire, les élus suivants :

- | | |
|------------------------------|-----------------------------------|
| 1. M. Jackie GELINEAU | 25. Mme Laurence TEXEREAU |
| 2. Mme Marie BARTHELEMY | 26. M. Jean-Marc VACHER |
| 3. M. Jean-François BAZIN | 27. M. Alain BRETEAUDEAU |
| 4. M. Jean-Michel BOISSINOT | 28. Mme Josette GUITTON |
| 5. M. Michel BONNEAU | 29. M. Guy BARRE |
| 6. M. Gilles BOURDOULEIX | 30. M. Jean-Paul BOISNEAU |
| 7. M. Jean-Paul BREGEON | 31. Mme Yolaine BOSSARD |
| 8. M. André CERQUEUS | 32. Mme Marie-Odile EDOUARD |
| 9. M. Michel CHAMPION | 33. M. Michel FERCHAUD |
| 10. Mme Christine CHARRIER | 34. Mme Muriel FORTEL |
| 11. M. Xavier COIFFARD | 35. M. Marc GENTAL |
| 12. Mme Florence DABIN | 36. M. Hubert DUPONT |
| 13. M. John DAVIS | 37. M. Christophe MENUET |
| 14. Mme Anne GRAVELEAU-HARDY | 38. M. Alain PICARD |
| 15. Mme Magalie GREAU | 39. Mme Florence RAIMBAULT |
| 16. Mme Élisabeth HAQUET | 40. M. Guy SOURISSEAU |
| 17. Mme Florence JAUNEAULT | 41. M. Marc MAUPPIN |
| 18. Mme Annick JEANNETEAU | 42. M. Sylvain SENECAILLE |
| 19. M. Jean LELONG | 43. Mme Françoise VALETTE-BERNIER |
| 20. Mme Isabelle LEROY | 44. M. Jean-Paul OLIVARES |
| 21. M. Roger MASSE | 45. Mme Chantal RIPOCHE |
| 22. M. Frédéric PAVAGEAU | 46. M. Jacques BOU |
| 23. Mme Patricia RIGAUDEAU | 47. Mme Jacqueline DELAUNAY |
| 24. Mme Sylvie ROCHAIS | 48. M. Maurice DILE |
| 49. M. Marc GREMILLON | 51. M. Cédric VAN VOOREN |
| 50. Mme Marina DEFOIS | |

0-1 – ELECTION DU PRESIDENT

Conformément aux dispositions des articles L. 5211-2 et L. 2122-4 et suivants du code général des collectivités territoriales, il appartient au Conseil de Communauté de procéder à l'élection du Président.

Cette élection a lieu au scrutin secret à la majorité absolue. Si après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin, à la majorité relative.

En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

Est présentée la candidature de Monsieur Gilles BOURDOULEIX.

Résultats du premier tour de scrutin

a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	0
b. Nombre de votants (bulletins déposés)	49
c. Nombre de suffrages déclarés nuls ou bulletins blancs	10
d. Nombre de suffrages exprimés [b - c]	39
e. Majorité absolue	20

NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
BOURDOULEIX Gilles	38.....	trente-huit.....
LEROY Isabelle.....	1.....	une.....

Monsieur Gilles BOURDOULEIX est élu et proclamé Président. Il est immédiatement installé.

Monsieur Michel FERCHAUD entre en séance.

0-2 – DETERMINATION DU NOMBRE DE VICE-PRESIDENTS

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté à l'unanimité des suffrages valablement exprimés (45 voix pour, 5 absentions) décide,

Article unique : de fixer le nombre de Vice-Présidents de la Communauté d'Agglomération du Choletais à 15.

0-3 – ELECTION DE VICE-PRESIDENTS

Élection du premier vice-président

Sont présentées les candidatures de Monsieur John DAVIS et de Madame Anne GRAVELEAU-HARDY.

Résultats du 1^{er} tour de scrutin

a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	0
b. Nombre de votants (bulletins déposés)	50
c. Nombre de suffrages déclarés nuls ou bulletins blancs	1
d. Nombre de suffrages exprimés [b - c]	49
e. Majorité absolue	25

NOM ET PRENOM DES CANDIDATS	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
DAVIS John	43	quarante-trois.....
GRAVELEAU-HARDY Anne..	6	six.....

Monsieur John DAVIS est élu et proclamé 1^{er} Vice-Président.

Élection du deuxième vice-président

Est présentée la candidature de Monsieur Jean-Paul BOISNEAU.

Résultats du 1^{er} tour de scrutin

a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	0
b. Nombre de votants (bulletins déposés)	50
c. Nombre de suffrages déclarés nuls ou bulletins blancs	5
d. Nombre de suffrages exprimés [b - c]	45
e. Majorité absolue	23

NOM ET PRENOM DES CANDIDATS	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
BOISNEAU Jean-Paul	45.....	quarante-cinq.....

Monsieur Jean-Paul BOISNEAU est élu et proclamé 2^{ème} Vice-Président.

Élection du troisième vice-président

Est présentée la candidature de Monsieur Alain PICARD.

Résultats du 1^{er} tour de scrutin

a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	0
b. Nombre de votants (bulletins déposés)	50
c. Nombre de suffrages déclarés nuls ou bulletins blancs	6
d. Nombre de suffrages exprimés [b - c]	44
e. Majorité absolue	23

NOM ET PRENOM DES CANDIDATS	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
PICARD Alain	44	quarante-quatre

Monsieur Alain PICARD est élu et proclamé 3^{ème} Vice-Président.

Monsieur Xavier COIFFARD entre en séance.

Élection du quatrième vice-président

Est présentée la candidature de Monsieur Michel CHAMPION.

Résultats du 1^{er} tour de scrutin

a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	0
b. Nombre de votants (bulletins déposés)	51
c. Nombre de suffrages déclarés nuls ou bulletins blancs	8
d. Nombre de suffrages exprimés [b - c]	43
e. Majorité absolue	22

NOM ET PRENOM DES CANDIDATS	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
CHAMPION Michel	43	quarante-trois

Monsieur Michel CHAMPION est élu et proclamé 4^{ème} Vice-Président.

Élection du cinquième vice-président

Est présentée la candidature de Monsieur Marc GENTAL.

Résultats du 1^{er} tour de scrutin

a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	0
b. Nombre de votants (bulletins déposés)	51
c. Nombre de suffrages déclarés nuls ou bulletins blancs	6
d. Nombre de suffrages exprimés [b - c]	45
e. Majorité absolue	23

NOM ET PRENOM DES CANDIDATS	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
GENTAL Marc	43.....	quarante-trois.....
FERCHAUD Michel.....	2	deux

Monsieur Marc GENTAL est élu et proclamé 5^{ème} Vice-Président.

Élection du sixième vice-président

Est présentée la candidature de Madame Isabelle LEROY.

Résultats du 1^{er} tour de scrutin

a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	0
b. Nombre de votants (bulletins déposés)	51
c. Nombre de suffrages déclarés nuls ou bulletins blancs	5
d. Nombre de suffrages exprimés [b - c]	46
e. Majorité absolue	24

NOM ET PRENOM DES CANDIDATS	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
LEROY Isabelle	46	quarante-six

Madame Isabelle LEROY est élue et proclamée 6^{ème} Vice-Président.

Élection du septième vice-président

Est présentée la candidature de Monsieur Alain BRETEAUDEAU.

Résultats du 1^{er} tour de scrutin

a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	0
b. Nombre de votants (bulletins déposés)	51
c. Nombre de suffrages déclarés nuls ou bulletins blancs	8
d. Nombre de suffrages exprimés [b - c]	43
e. Majorité absolue	22

NOM ET PRENOM DES CANDIDATS	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
BRETEAUDEAU Alain	43	quarante-trois

Monsieur Alain BRETEAUDEAU est élu et proclamé 7^{ème} Vice-Président.

Élection du huitième vice-président

Est présentée la candidature de Monsieur Marc GREMILLON.

Résultats du 1^{er} tour de scrutin

a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	0
b. Nombre de votants (bulletins déposés)	51
c. Nombre de suffrages déclarés nuls ou bulletins blancs	6
d. Nombre de suffrages exprimés [b - c]	45
e. Majorité absolue	23

NOM ET PRENOM DES CANDIDATS	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
GREMILLON Marc	43.....	quarante-trois.....
DELAUNAY Jacqueline.....	2	deux

Monsieur Marc GREMILLON est élu et proclamé 8^{ème} Vice-Président.

Élection du neuvième vice-président

Est présentée la candidature de Monsieur Guy SOURISSEAU.

Résultats du 1^{er} tour de scrutin

a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	0
b. Nombre de votants (bulletins déposés)	51
c. Nombre de suffrages déclarés nuls ou bulletins blancs	5
d. Nombre de suffrages exprimés [b - c]	46
e. Majorité absolue	24

NOM ET PRENOM DES CANDIDATS	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
SOURISSEAU Guy	46	quarante-six

Monsieur Guy SOURISSEAU est élu et proclamé 9^{ème} Vice-Président.

Élection du dixième vice-président

Est présentée la candidature de Monsieur Jean-Paul OLIVARES.

Résultats du 1^{er} tour de scrutin

a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	0
b. Nombre de votants (bulletins déposés)	51
c. Nombre de suffrages déclarés nuls ou bulletins blancs	7
d. Nombre de suffrages exprimés [b - c]	44
e. Majorité absolue	23

NOM ET PRENOM DES CANDIDATS	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
OLIVARES Jean-Paul	44	quarante-quatre

Monsieur Jean-Paul OLIVARES est élu et proclamé 10^{ème} Vice-Président.

Élection du onzième vice-président

Est présentée la candidature de Madame Florence DABIN.

Résultats du 1^{er} tour de scrutin

a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	0
b. Nombre de votants (bulletins déposés)	51
c. Nombre de suffrages déclarés nuls ou bulletins blancs	6
d. Nombre de suffrages exprimés [b - c]	45
e. Majorité absolue	23

NOM ET PRENOM DES CANDIDATS	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
DABIN Florence	45	quarante-cinq

Madame Florence DABIN est élue et proclamée 11^{ème} Vice-Président.

Élection du douzième vice-président

Est présentée la candidature de Monsieur Roger MASSE.

Résultats du 1^{er} tour de scrutin

a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	0
b. Nombre de votants (bulletins déposés)	51
c. Nombre de suffrages déclarés nuls ou bulletins blancs	8
d. Nombre de suffrages exprimés [b - c]	43
e. Majorité absolue	22

NOM ET PRENOM DES CANDIDATS	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
MASSE Roger	43	quarante-trois

Monsieur Roger MASSE est élu et proclamé 12^{ème} Vice-Président.

Élection du treizième vice-président

Est présentée la candidature de Monsieur Marc MAUPPIN.

Résultats du 1^{er} tour de scrutin

a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	0
b. Nombre de votants (bulletins déposés)	51
c. Nombre de suffrages déclarés nuls ou bulletins blancs	8
d. Nombre de suffrages exprimés [b - c]	43
e. Majorité absolue	22

NOM ET PRENOM DES CANDIDATS	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
MAUPPIN Marc	43	quarante-trois

Monsieur Marc MAUPPIN est élu et proclamé 13^{ème} Vice-Président.

Élection du quatorzième vice-président

Est présentée la candidature de Monsieur Jacques BOU.

Résultats du 1^{er} tour de scrutin

a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	0
b. Nombre de votants (bulletins déposés)	51
c. Nombre de suffrages déclarés nuls ou bulletins blancs	15
d. Nombre de suffrages exprimés [b - c]	36
e. Majorité absolue	19

NOM ET PRENOM DES CANDIDATS	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
BOU Jacques	36	trente-six

Monsieur Jacques BOU est élu et proclamé 14^{ème} Vice-Président.

Élection du quinzième vice-président

Est présentée la candidature de Monsieur Cédric VAN VOOREN.

Résultats du 1^{er} tour de scrutin

- | | |
|---|----|
| a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote | 0 |
| b. Nombre de votants (bulletins déposés) | 51 |
| c. Nombre de suffrages déclarés nuls ou bulletins blancs | 8 |
| d. Nombre de suffrages exprimés [b - c] | 43 |
| e. Majorité absolue | 22 |

NOM ET PRENOM DES CANDIDATS	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
VAN VOOREN Cédric	43	quarante-trois

Monsieur Cédric VAN VOOREN est élu et proclamé 15^{ème} Vice-Président.

0-4 – COMPOSITION DU BUREAU ET ELECTION DE SES MEMBRES

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté à l'unanimité des suffrages valablement exprimés (50 voix pour, 1 abstention) décide,

Article unique : de fixer à 24 le nombre de membres du Bureau communautaire, dont le Président, 15 Vice-Présidents et 8 conseillers communautaires.

Élection des conseillers membres du Bureau

Élection du premier conseiller membre du Bureau

Est présentée la candidature de Monsieur Jackie GELINEAU.

Résultats du 1^{er} tour de scrutin

- | | |
|---|----|
| a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote | 0 |
| b. Nombre de votants (bulletins déposés) | 51 |
| c. Nombre de suffrages déclarés nuls ou bulletins blancs | 6 |
| d. Nombre de suffrages exprimés [b - c] | 45 |
| e. Majorité absolue | 23 |

NOM DU CANDIDAT PLACÉ EN TÊTE DE LISTE	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
GELINEAU Jackie	45	quarante-cinq

Monsieur Jackie GELINEAU est élu et proclamé 1^{er} Conseiller Membre du Bureau.

Élection du deuxième conseiller membre du Bureau

Est présentée la candidature de Monsieur Sylvain SENECAILLE.

Résultats du 1^{er} tour de scrutin

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote 0
- b. Nombre de votants (bulletins déposés) 51
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls ou bulletins blancs 6
- d. Nombre de suffrages exprimés [b - c] 45
- e. Majorité absolue 23

NOM DU CANDIDAT PLACÉ EN TÊTE DE LISTE	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
SENECAILLE Sylvain	45	quarante-cinq

Monsieur Sylvain SENECAILLE est élu et proclamé 2^{ème} Conseiller Membre du Bureau.

Élection du troisième conseiller membre du Bureau

Est présentée la candidature de Madame Florence JAUNEAULT.

Résultats du 1^{er} tour de scrutin

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote 0
- b. Nombre de votants (bulletins déposés) 51
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls ou bulletins blancs 5
- d. Nombre de suffrages exprimés [b - c] 46
- e. Majorité absolue 24

NOM DU CANDIDAT PLACÉ EN TÊTE DE LISTE	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
JAUNEAULT Florence	46	quarante-six

Madame Florence JAUNEAULT est élue et proclamée 3^{ème} Conseiller Membre du Bureau.

Élection du quatrième conseiller membre du Bureau

Sont présentées les candidatures de Messieurs Jean LELONG et Jean-Marc VACHER.

Résultats du 1^{er} tour de scrutin

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote 0
- b. Nombre de votants (bulletins déposés) 51
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls ou bulletins blancs 2

- d. Nombre de suffrages exprimés [b - c] 49
 e. Majorité absolue 25

NOM ET PRENOM DES CANDIDATS	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
LELONG Jean	41	quarante-et-un.....
VACHER Jean-Marc	8	huit

Monsieur Jean LELONG est élu et proclamé 4^{ème} Conseiller Membre du Bureau.

Élection du cinquième conseiller membre du Bureau

Est présentée la candidature de Monsieur Jean-Paul BREGEON.

Résultats du 1^{er} tour de scrutin

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote 0
 b. Nombre de votants (bulletins déposés) 51
 c. Nombre de suffrages déclarés nuls ou bulletins blancs 5
 d. Nombre de suffrages exprimés [b - c] 46
 e. Majorité absolue 24

NOM ET PRENOM DES CANDIDATS	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
BREGEON Jean-Paul	46	quarante-six

Monsieur Jean-Paul BREGEON est élu et proclamé 5^{ème} Conseiller Membre du Bureau.

Élection du sixième conseiller membre du Bureau

Est présentée la candidature de Monsieur Michel BONNEAU.

Résultats du 1^{er} tour de scrutin

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote 0
 b. Nombre de votants (bulletins déposés) 51
 c. Nombre de suffrages déclarés nuls ou bulletins blancs 6
 d. Nombre de suffrages exprimés [b - c] 45
 e. Majorité absolue 23

NOM ET PRENOM DES CANDIDATS	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
BONNEAU Michel	45	quarante-cinq

Monsieur Michel BONNEAU est élu et proclamé 6^{ème} Conseiller Membre du Bureau.

Élection du septième conseiller membre du Bureau

Est présentée la candidature de Monsieur Frédéric PAVAGEAU.

Résultats du 1^{er} tour de scrutin

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote 0
- b. Nombre de votants (bulletins déposés) 51
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls ou bulletins blancs 9
- d. Nombre de suffrages exprimés [b - c] 42
- e. Majorité absolue 22

NOM ET PRENOM DES CANDIDATS	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
PAVAGEAU Frédéric	42	quarante-deux

Monsieur Frédéric PAVAGEAU est élu et proclamé 7^{ème} Conseiller Membre du Bureau.

Élection du huitième conseiller membre du Bureau

Est présentée la candidature de Madame Sylvie ROCHAIS.

Résultats du 1^{er} tour de scrutin

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote 0
- b. Nombre de votants (bulletins déposés) 51
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls ou bulletins blancs 6
- d. Nombre de suffrages exprimés [b - c] 45
- e. Majorité absolue 23

NOM ET PRENOM DES CANDIDATS	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
ROCHAIS Sylvie	45	quarante-cinq

Madame Sylvie ROCHAIS est élue et proclamée 8^{ème} Conseiller Membre du Bureau.

0-5 – INDEMNITES DU PRESIDENT, DES VICE-PRESIDENTS ET MEMBRES DU BUREAU

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté à l'unanimité (51 voix pour) décide,

Article 1 : de fixer l'ensemble des indemnités à verser aux Président et Vice-Présidents en pourcentage de l'indice brut 1015 de la fonction publique, comme suit :

- Président : 110 % (1 bénéficiaire),
- Vice-Présidents : 44% (10 bénéficiaires).

Constituant une enveloppe de 20 905,80 €, en application de l'indice brut 1015 (valeur avril 2014).

Article 2 : de fixer l'ensemble des indemnités à verser aux élus communautaires en pourcentage de l'indice brut 1015 de la fonction publique, comme suit :

- Président : 27,8 % (montant mensuel indicatif : 1 056,81 €),
- Vice-Présidents : 30,4% (montant mensuel indicatif : 1 155,62 €),
- Membres du Bureau bénéficiant d'une délégation : 8,03 % (montant mensuel indicatif : 305,25 €).

Ces indemnités subiront automatiquement les majorations correspondant à l'évolution de la valeur du point de la fonction publique.

Article 3 : de fixer la date d'application de cette décision au 15 avril 2014 et de joindre à la présente délibération un tableau récapitulatif des indemnités versées aux élus.

0-6 – ATTRIBUTIONS DELEGUEES AU PRESIDENT

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté à l'unanimité (51 voix pour) décide,

Article 1 : de déléguer au Président les attributions suivantes :

- d'arrêter et de modifier l'affectation des propriétés intercommunales utilisées par les services communautaires,
- de fixer l'ensemble des droits ou tarifs communautaires à caractère non fiscal, relevant de la gestion patrimoniale du domaine public comme privé de la Communauté d'Agglomération du Choletais, et de ses services publics, quel que soit leur mode de gestion, lorsque la valeur unitaire de tous ces tarifs ne sera pas supérieure à 1 000 €,
- de procéder à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget, et aux opérations financières utiles à la gestion des emprunts, y compris les opérations de couvertures des risques de taux et de change ainsi que de prendre les décisions mentionnées au III de l'article L. 1618-2 et au a de l'article L. 2221-5-1, sous réserve des dispositions du c de ce même article, et de passer à cet effet les actes nécessaires, lorsque cela portera sur le montant maximum des emprunts inscrits au budget, et sans que cela puisse conduire à un engagement de la Communauté d'Agglomération du Choletais de plus de 30 ans,
- de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget,
- de prendre toute décision concernant la constitution de groupements de commandes y compris ceux pour lesquels la Communauté d'Agglomération du Choletais ne serait pas désignée comme coordonnateur et autoriserait une autre structure, publique comme privée, à conclure, notifier et/ou exécuter des marchés publics en son nom, ainsi que de prendre toute décision concernant les avenants aux conventions de constitution, lorsque les crédits sont inscrits au budget,
- de décider de la conclusion et de la révision du louage de choses sur le domaine public comme privé, que la Communauté d'Agglomération du Choletais soit preneur ou bailleur, et de la mise à disposition du domaine public, pour une durée n'excédant pas 12 ans,
- de créer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services intercommunaux,
- d'accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges,
- de décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 €,

- de fixer, dans les limites de l'estimation des services fiscaux, le montant des offres de la Communauté d'Agglomération du Choletais à notifier aux expropriés et de répondre à leurs demandes,
- d'exercer, au nom de la Communauté d'Agglomération du Choletais, les droits de préemption définis par le code de l'urbanisme, que la CAC en soit titulaire ou délégataire, de déléguer l'exercice de ces droits à l'occasion de l'aliénation d'un bien selon les dispositions prévues au premier alinéa de l'article L. 213-3 de ce même code,
- de solliciter la SAFER pour qu'elle préempte au nom et pour le compte de la Communauté d'Agglomération du Choletais,
- d'intenter au nom de la Communauté d'Agglomération du Choletais les actions en justice ou de défendre la Communauté d'Agglomération du Choletais dans les actions intentées contre elle, et cela pour l'ensemble des contentieux, en attaque, en défense ou en désistement, qu'il s'agisse de constitutions de partie civile, de requêtes en référé ou au fond, quelle que soit la juridiction saisie, dans lesquels les intérêts ou la responsabilité de la Communauté d'Agglomération du Choletais et/ou de ses représentants seraient en cause, autant en première instance qu'en appel ou en cassation,
- de prendre toute décision concernant les demandes de protection fonctionnelle présentées par les agents et/ou les élus,
- de régler l'ensemble des conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules communautaires,
- de réaliser les lignes de trésorerie sur la base d'un montant maximum de 15 millions d'euros,
- d'exercer au nom de la CAC le droit de priorité défini aux articles L. 240-1 à L. 240-3 du code de l'urbanisme,
- d'autoriser, au nom de la CAC, le renouvellement de l'adhésion aux organismes dont elle est membre, à l'exception des établissements publics,
- de décider, dans les limites fixées par le Conseil de Communauté, des dégrèvements de l'exonération de la surtaxe assainissement,
- d'exercer auprès du Trésorier Principal toute action récursoire en vue du remboursement des intérêts moratoires versés en raison du dépassement du délai global de paiement imputable au comptable public,
- de déposer les demandes de permis de construire, de démolir et d'aménager, les déclarations de travaux, ainsi que les demandes d'enregistrement ou d'autorisation prévues par le code de l'environnement en particulier en matière d'Installation Classée pour la Protection de l'Environnement et la protection des eaux en milieux aquatiques et marins,
- d'autoriser le dépôt, devant la Commission Départementale d'Aménagement Commercial de Maine et Loire, des dossiers de surface commerciale sur des terrains communautaires ayant fait l'objet d'un compromis de vente,
- de décider des servitudes de toute nature grevant des ouvrages et biens immobiliers, dont les servitudes d'utilité publique des Périmètres de Protection des Captages d'eau de Ribou et de Rucette, n'ouvrant pas d'indemnisation supérieure à 6 000 €,
- de décider de toutes opérations en matière de rétrocession des réseaux d'eaux usées, d'eau potable et d'assainissement des lotissements,
- de conclure les conventions d'épandage des boues d'épuration, conformément au plan d'épandage des boues approuvé par délibération du Conseil de Communauté,
- de saisir pour avis la commission consultative des services publics locaux de tout projet de délégation de service public, de création de régie dotée de l'autonomie financière et tout projet de partenariat conformément aux dispositions de l'article L. 1413-1 du code général des collectivités

territoriales,

- de créer, dans les limites budgétaires fixées par le Conseil de Communauté, les postes pour répondre à des besoins occasionnels ou saisonniers,
- de conclure des conventions de prestations de services au bénéfice des communes membres de la CAC dès lors que les conditions techniques et financières y afférentes ont été définies par le Conseil de Communauté,
- d'adopter et de modifier les règlements de services culturels communautaires.

Article 2 : d'autoriser le Président, en cas d'absence, à déléguer la signature des décisions prises en application de la présente délibération, à Monsieur John DAVIS, 1^{er} Vice-Président, et, en cas d'absence de celui-ci, à Monsieur Jean-Paul BOISNEAU, 2^{ème} Vice-Président, et, en cas d'absence du Président, du 1^{er} Vice-Président et du 2^{ème} Vice-Président, aux Vice-Présidents et conseillers compétents au titre des délégations qui leur sont accordées.

Article 3 : d'autoriser le Président à déléguer à Monsieur Jean-Paul BOISNEAU, Vice-Président, la signature des pièces et documents se rapportant aux marchés, accords-cadres et leurs avenants pris dans le cadre de la délégation relative aux marchés publics, et en son absence, au 1^{er} Vice-Président.

Article 4 : d'autoriser le Président à déléguer à Monsieur Jean-Maurice BUREAU, Directeur Général des Services, Messieurs Christian CREN et Bernard GRAVELEAU, Directeurs Généraux Adjoints, et Monsieur Eric BOUDES, Directeur Général des Services Techniques, la signature des pièces et documents se rapportant aux décisions prises dans le cadre de compétences déléguées par le Conseil de Communauté au Président.

0-7 – COMPOSITION DES COMMISSIONS ET DESIGNATION DE LEURS MEMBRES

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté à l'unanimité des suffrages valablement exprimés décide,

Article 1 : à l'unanimité (51 Pour), de fixer les commissions comme suit :

- Administration Générale – Finances – Ressources Humaines,
- Développement Économique,
- Solidarité et Proximité,
- Culture,
- Aménagement de l'espace,
- Environnement,
- Équipements communautaires,

et le nombre de leurs membres selon le principe suivant :

- 4 conseillers communautaires représentant la Ville de Cholet dont 1 issu de sa minorité,
- 3 conseillers communautaires minimum représentant les autres communes.

Des conseillers municipaux pourront participer, avec voix consultative, aux commissions communautaires, en application de l'article L. 5211-40-1 du code général des collectivités territoriales, lorsqu'aucun conseiller communautaire titulaire issu de leur commune n'a voix délibérative au sein de cette commission.

Article 2 : à l'unanimité (51 Pour), de procéder à la désignation des membres des commissions à main levée, en application de l'article L. 2121-21 du code général des collectivités territoriales.

Article 3 : à l'unanimité des suffrages valablement exprimés (50 Pour et 1 Abstention), de désigner les membres des commissions comme suit :

– **Administration Générale – Finances – Ressources Humaines :**

Messieurs Michel CHAMPION, John DAVIS, Jean-Michel BOISSINOT, Madame Anne GRAVELEAU-HARDY (Cholet)

Monsieur Jean-Paul BOISNEAU (La Séguinière)

Monsieur Michel FERCHAUD (La Tessoualle)

Monsieur Marc MAUPPIN (Nuillé)

Monsieur Sylvain SENECAILLE (Saint-Christophe-du-Bois)

Monsieur Jean-Paul OLIVARES (Saint-Léger-sous-Cholet)

Monsieur Jacques BOU (Toutlemonde)

A titre d'information, auront voix consultative, les conseillers municipaux suivants :

Monsieur Cyril GELINEAU (Chanteloup-les-Bois)

Monsieur Dominique BEAUFRETON (La Romagne)

Monsieur Christian DAVID (Le May-sur-Evre)

Monsieur Frédéric TERRIEN (Mazières-en-Mauges)

Madame Chantal VINCONNEAU (Trémentines)

Monsieur Arnaud MURZEAU (Vezins)

– **Développement Économique :**

Monsieur Michel CHAMPION, Mesdames Florence DABIN et Sylvie ROCHAIS, Monsieur Xavier COIFFARD (Cholet)

Monsieur Guy BARRE (La Séguinière)

Monsieur Michel FERCHAUD (La Tessoualle)

Monsieur Alain PICARD (Le May-sur-Evre)

A titre d'information, auront voix consultative, les conseillers municipaux suivants :

Monsieur Léopold NALWANGO (Chanteloup-les-Bois)

Monsieur Clément SAMSON (La Romagne)

Monsieur Henri MARTIN (Mazières-en-Mauges)

Monsieur Christophe PIET (Nuillé)

Monsieur Alain GRAVES (Saint-Christophe-du-Bois)

Monsieur Christian USUREAU (Saint-Léger-sous-Cholet)

Monsieur Jacky ANGEBAULT (Toutlemonde)

Monsieur Jean-Claude FONTENEAU (Trémentines)

Monsieur Claude POISSONNEAU (Vezins)

– **Solidarité et Proximité :**

Madame Isabelle LEROY, Monsieur Jean LELONG et Mesdames Florence JAUNEAULT et Anne GRAVELEAU-HARDY (Cholet)

Monsieur Jean-Paul BOISNEAU (La Séguinière)

Madame Françoise VALETTE-BERNIER (Saint-Christophe-du-Bois)

Monsieur Jean-Paul OLIVARES (Saint-Léger-sous-Cholet)

A titre d'information, auront voix consultative, les conseillers municipaux suivants :

Monsieur Gilles NAUD (Chanteloup-les-Bois)

Madame Marie-Pierre BOURGET (La Romagne)

Madame Françoise RUAULT SAPIN (La Tessoualle)

Madame Marie-Noëlle JOBARD (Le May-sur-Evre)

Madame Marie-Odile BOUYER (Mazières-en-Mauges)

Madame Françoise POTIER (Nuailly)

Madame Monique FORMON (Toutlemonde)

Monsieur Jean-Claude FONTENEAU (Trémentines)

Monsieur Michel HERVE (Vezins)

– **Culture :**

Monsieur Roger MASSE, Madame Patricia RIGAUDEAU, Monsieur John DAVIS et Madame Magalie GREAU (Cholet)

Madame Muriel FORTEL (La Tessoualle)

Monsieur Marc MAUPPIN (Nuailly)

Madame Jacqueline DELAUNAY (Trémentines)

A titre d'information, auront voix consultative, les conseillers municipaux suivants :

Madame Martine BREMOND (Chanteloup-les-Bois)

Madame Sergine BRETEAUDEAU (La Romagne)

Madame Agnès BRUCHE (La Séguinière)

Madame Sylvie FLOCH et Monsieur Vincent RIVEREAU (Le May-sur-Evre)

Madame Nathalie GAULON-SIREAU (Mazières-en-Mauges)

Madame Joëlle OLIVIER (Saint-Christophe-du-Bois)

Monsieur Camille OGER (Saint-Léger-sous-Cholet)

Monsieur Fabien HERVE (Toutlemonde)

Madame Nadia BOUHATMI (Vezins)

– **Aménagement de l'Espace :**

Madame Isabelle LEROY, Monsieur Jean-Paul BREGEON, Madame Sylvie ROCHAIS et Monsieur Jean-Marc VACHER (Cholet)

Madame Marie-Odile EDOUARD (La Séguinière)

Madame Muriel FORTEL (La Tessoualle)

Monsieur Alain PICARD (Le May-sur-Evre)

Monsieur Marc MAUPPIN (Nuailly)

Madame Marina DEFOIS (Vezins)

A titre d'information, auront voix consultative, les conseillers municipaux suivants :

Madame Anne PREHAUT (Chanteloup-les-Bois)

Monsieur Freddy BROCHARD (La Romagne)

Monsieur Dominique BOUYER (Mazières-en-Mauges)
Monsieur Alain BREMOND (Saint-Christophe-du-Bois)
Monsieur Jean-Pierre JOSELON (Saint-Léger-sous-Cholet)
Monsieur Alain BAUDRY (Trémentines)
Monsieur Gérard PETIT (Toutlemonde)

– **Environnement :**

Messieurs Jean-Paul BREGEON, Jean-François BAZIN, Frédéric PAVAGEAU et André CERQUEUS (Cholet)
Madame Yolaine BOSSARD (La Séguinière)
Monsieur Marc GENTAL (La Tessoualle)
Monsieur Guy SOURISSEAU (Mazières-en-Mauges)
Monsieur Marc GREMILLON (Trémentines)
Monsieur Cédric VAN VOOREN (Vezins)

A titre d'information, auront voix consultative, les conseillers municipaux suivants :

Monsieur Alain PATRELLE (Chanteloup-les-Bois)
Monsieur Frédéric GROLLEAU (La Romagne)
Madame Maryvonne CHALOPIN (Le May-sur-Evre)
Madame Viviane CROIZIER (Nuillé)
Madame Valérie BONDUAU (Saint-Christophe-du-Bois)
Monsieur Jean-Robert TIGNON (Saint-Léger-sous-Cholet)
Monsieur Frédéric GOURICHON (Toutlemonde)

– **Équipements communautaires :**

Monsieur Frédéric PAVAGEAU, Madame Annick JEANNETEAU et Messieurs Michel BONNEAU et Jean-Marc VACHER (Cholet)
Monsieur Alain BRETEAUDEAU (La Romagne)
Monsieur Hubert DUPONT (Le May-sur-Evre)
Monsieur Maurice DILE (Trémentines)
Monsieur Jackie GELINEAU (Chanteloup-les-Bois)

A titre d'information, auront voix consultative, les conseillers municipaux suivants :

Monsieur Serge GUINAUDEAU (La Séguinière)
Monsieur Olivier GRAVELEAU (La Tessoualle)
Monsieur Thierry CHAIGNEAU (Mazières-en-Mauges)
Monsieur Régis FREIN (Nuillé)
Monsieur Gaëtan BOUFFARD (Saint-Christophe-du-Bois)
Monsieur Camille OGER (Saint-Léger-sous-Cholet)
Madame Ly DELAUNAY (Toutlemonde)
Monsieur Ange SABATINI (Vezins).

0-8 – CREATION ET COMPOSITION DE LA COMMISSION DE CONTROLE FINANCIER

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté à l'unanimité (51 voix pour) décide,

Article unique : de créer la commission de contrôle financier visée à l'article R. 2222-3 du code général des collectivités territoriales.

Cette commission est composée des membres de la commission " Administration Générale – Finances – Ressources Humaines ". Elle est présidée par le Président de la Communauté d'Agglomération ou le Vice-Président désigné par la commission Finances pour le représenter en cas d'empêchement.

0-9 – DESIGNATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES

Deux listes sont présentées :

- une liste conduite par Monsieur John DAVIS,
- une liste conduite par Monsieur Jean-Marc VACHER.

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté à la représentation proportionnelle décide, selon les suffrages suivants :

51 suffrages exprimés,
43 bulletins pour la liste conduite par Monsieur John DAVIS,
8 bulletins pour la liste conduite par Monsieur Jean-Marc VACHER.

Article unique : d'élire les membres de la commission d'appel d'offres comme suit :

Titulaires :

- Monsieur John DAVIS,
- Monsieur Marc MAUPPIN,
- Monsieur Alain BRETEAUDEAU,
- Monsieur Michel CHAMPION,
- Monsieur Jean-Marc VACHER,

Suppléants :

- Monsieur Marc GREMILLON,
- Monsieur Sylvain SENECAILLE,
- Monsieur Jacky GELINEAU,
- Monsieur Jean-Michel BOISSINOT,
- Monsieur Xavier COIFFARD.

0-10 – DESIGNATION DES MEMBRES DU JURY PERMANENT DE CONCOURS

Deux listes sont présentées :

- une liste conduite par Monsieur John DAVIS,
- une liste conduite par Monsieur Jean-Marc VACHER.

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté à la représentation proportionnelle décide, selon les suffrages suivants :

51 suffrages exprimés,
43 bulletins pour la liste conduite par Monsieur John DAVIS,
8 bulletins pour la liste conduite par Monsieur Jean-Marc VACHER.

Article unique : d'élire les membres du jury permanent de concours suivants :

Titulaires :

- Monsieur John DAVIS,
- Monsieur Marc MAUPPIN,
- Monsieur Alain BRETEAUDEAU,
- Monsieur Michel CHAMPION,
- Monsieur Jean-Marc VACHER,

Suppléants :

- Monsieur Marc GREMILLON,
- Monsieur Sylvain SENECAILLE,
- Monsieur Jacky GELINEAU,
- Monsieur Jean-Michel BOISSINOT,
- Monsieur Xavier COIFFARD.

0-11 – CENTRE INTERCOMMUNAL D'ACTION SOCIALE DU CHOLETAIS - ELECTION DES MEMBRES ELUS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté décide,

Article 1 : de retenir, à l'unanimité (51 voix pour), le scrutin de liste comme mode de scrutin applicable à la désignation des membres du Centre Intercommunal d'Action Sociale du Choletais.

Article 2 : à la majorité des suffrages valablement exprimés,

- la liste conduite par Madame Isabelle LEROY ayant recueilli 43 suffrages,
- la liste conduite par Madame Anne GRAVELEAU-HARDY ayant recueilli 8 suffrages.

d'élire les 12 membres élus du Conseil d'Administration du Centre Intercommunal d'Action Sociale du Choletais comme suit :

- Madame Isabelle LEROY,
- Monsieur Frédéric PAVAGEAU,
- Madame Laurence TEXEREAU,
- Monsieur John DAVIS,
- Monsieur Jean-Michel BOISSINOT,
- Madame Elisabeth HAQUET,
- Madame Florence JAUNEAULT,
- Monsieur Marc GREMILLON,
- Monsieur Sylvain SÉNÉCAILLE,
- Madame Josette GUITTON,
- Madame Chantal RIPOCHE,
- Monsieur Alain PICARD.

0-12 – DESIGNATION DES MEMBRES DES CONSEILS D'ADMINISTRATION DES ETABLISSEMENTS PUBLICS

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté décide,

Article 1 : à la majorité des suffrages valablement exprimés,

- la liste présentée par Monsieur Gilles BOURDOULEIX ayant recueilli 43 suffrages,

- la liste présentée par Monsieur Jean-Marc VACHER ayant recueilli 6 suffrages,
- 2 bulletins blancs ayant été trouvés dans l'urne,

de nommer au sein du Conseil d'Administration de l'établissement public " Cholet Sports Loisirs ", les représentants suivants :

- 17 membres du Conseil de Communauté :

- Monsieur Sylvain SENECAILLE,
- Monsieur Guy BARRE,
- Monsieur Alain BRETEAUDEAU,
- Monsieur Jacques BOU,
- Monsieur Michel CHAMPION,
- Madame Florence DABIN,
- Monsieur Jean-Michel BOISSINOT,
- Madame Annick JEANNETEAU,
- Madame Florence JAUNEAULT,
- Madame Jacqueline DELAUNAY,
- Monsieur Jackie GELINEAU,
- Monsieur Marc GENTAL,
- Monsieur Jean-Paul OLIVARES,
- Monsieur Marc MAUPPIN,
- Monsieur Alain PICARD,
- Madame Marina DEFOIS,
- Monsieur Guy SOURISSEAU,

- 6 personnes qualifiées :

- Monsieur Pascal DORIZON,
- Monsieur Alain DURAND,
- Monsieur Gérard DORLOT,
- Madame Catherine BODET,
- Monsieur René FROGER,
- Monsieur Cyril CIAUDO.

Article 2 : à l'unanimité (51 voix pour), de procéder à la désignation des membres des établissements publics, cités ci-dessous, à main levée, en application de l'article L. 2121-21 du code général de collectivités territoriales.

Article 3 : à l'unanimité des suffrages valablement exprimés (45 voix pour, 6 abstentions), de nommer au sein du Conseil d'Administration de l'établissement public " Transports Publics du Choletais ", les représentants suivants :

- 9 membres du Conseil de Communauté :

- Monsieur Gilles BOURDOULEIX,
- Monsieur Jean-Paul BOISNEAU,
- Monsieur Jean-Paul BREGEON,
- Monsieur Marc MAUPPIN,
- Monsieur Marc GREMILLON,
- Monsieur Jean LELONG,
- Madame Isabelle LEROY,
- Monsieur Michel BONNEAU,
- Monsieur Jean-Paul OLIVARES,

- 2 personnes qualifiées :

- Monsieur Gérard DORLOT,
- Monsieur Bernard GRAVELEAU.

Article 4 : à l'unanimité des suffrages valablement exprimés (50 voix pour, 1 abstention), de nommer au sein du Conseil d'Administration de l'établissement public " Agence pour la Promotion du Choletais ", les représentants suivants :

- le Président : Monsieur Gilles BOURDOULEIX

- 5 conseillers communautaires issus de la Ville de Cholet :
 - Monsieur John DAVIS,
 - Madame Marie BARTHELEMY,
 - Monsieur Frédéric PAVAGEAU,
 - Madame Simone POUPARD,
 - Madame Magalie GREAU,

- 12 conseillers communautaires issus des autres communes membres de l'Agglomération :
 - Monsieur Jackie GELINEAU (Chanteloup-des-Bois),
 - Madame Josette GUITTON (La Romagne),
 - Monsieur Guy BARRE (La Séguinière),
 - Madame Muriel FORTEL (La Tessoualle),
 - Madame Florence RAIMBAULT (Le May-sur-Evre),
 - Monsieur Marc MAUPPIN (Nuaillé),
 - Monsieur Guy SOURISSEAU (Mazières-en-Mauges),
 - Monsieur Jacques BOU (Toutlemonde),
 - Madame Jacqueline DELAUNAY (Trémentines),
 - Monsieur Sylvain SENECAILLE (St Christophe-du-Bois),
 - Monsieur Jean-Paul OLIVARES (St Léger-sous-Cholet),
 - Monsieur Cédric VAN VOOREN (Veziens),

- 6 personnes qualifiées :
 - Monsieur Gérard DORLOT,
 - Monsieur Manuel DUWATTEZ,
 - Monsieur Régis REVEILLE,
 - Monsieur Guy ROY,
 - Madame Amélie BROQUAIRE,
 - Madame Annick DELANNEE.

Article 5 : à l'unanimité des suffrages valablement exprimés (45 voix pour, 6 abstentions), de nommer au sein du Conseil d'Administration de l'établissement public " Le Parc de la Meilleraie ", les 3 membres dont 2 au minimum parmi les conseillers de la Communauté d'Agglomération,

- Monsieur Michel CHAMPION,
- Madame Florence DABIN,
- Monsieur Cédric VAN VOOREN.

Article 6 : à l'unanimité des suffrages valablement exprimés (45 voix pour, 6 abstentions), de nommer au sein du Conseil d'Administration de l'établissement public " K'léidoscope ", les représentants suivants :

- 8 membres titulaires parmi les conseillers de la Communauté d'Agglomération :
 - Madame Marie BARTHELEMY,
 - Madame Marie-Odile EDOUARD,
 - Madame Elisabeth HAQUET,
 - Madame Florence JAUNEAULT,
 - Madame Isabelle LEROY,
 - Monsieur Marc MAUPPIN,
 - Monsieur Jean-Paul OLIVARES,
 - Monsieur Sylvain SENECAILLE.

- 8 membres suppléants parmi les conseillers de la Communauté d'Agglomération :
 - Monsieur Jean-Michel BOISSINOT,
 - Madame Yolaine BOSSARD,
 - Madame Florence DABIN,
 - Monsieur John DAVIS,
 - Monsieur Maurice DILE,
 - Monsieur Jean LELONG,
 - Monsieur Roger MASSE,
 - Madame Patricia RIGAUDEAU,
- et d'autoriser Monsieur le Président à désigner les membres des autres collèges conformément à la représentation suivante :
 - le collège de représentants institutionnels : 1 titulaire et 1 suppléant pour la Ville de Cholet, 1 titulaire et 1 suppléant pour le collège du Bellay et 1 titulaire et 1 suppléant pour Sèvre Loire Habitat,
 - le collège de représentants des quartiers : 1 titulaire et 1 suppléant pour AFODIL, 1 titulaire et 1 suppléant pour Côté Cour, 1 titulaire et 1 suppléant pour le Comité Animation Enfance et 1 titulaire et 1 suppléant pour les Restos du Cœur.

0-13 – DESIGNATION DES REPRESENTANTS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE SEVRE LOIRE HABITAT

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté décide,

Article 1 : à l'unanimité (51 voix pour), de fixer à 23 le nombre d'administrateurs composant le Conseil d'Administration de " Sèvre Loire Habitat ",

Article 2 : à l'unanimité (51 voix pour), de procéder à la désignation des membres du Conseil d'Administration de " Sèvre Loire Habitat " à main levée, en application de l'article L. 2121-21 du code général des collectivités territoriales.

Article 3 : à l'unanimité des suffrages valablement exprimés (45 voix pour, 6 abstentions), de désigner les membres du Conseil d'Administration de " Sèvre Loire Habitat " comme suit :

- 13 représentants des collectivités locales :
 - 6 élus du Conseil de Communauté :
 - Monsieur Gilles BOURDOULEIX
 - Monsieur John DAVIS
 - Madame Isabelle LEROY
 - Madame Laurence TEXEREAU
 - Monsieur Alain PICARD
 - Monsieur Alain BRETEAUDEAU
 - 7 personnalités qualifiées, dont 2 ayant la qualité d'élu local d'une collectivité ou d'un EPCI autre que la Communauté d'Agglomération du Choletais :
 - Monsieur Jean-Claude BESNARD
 - Monsieur Thierry ABRAHAM
 - Madame Odile MALINGE
 - Madame Françoise MAHOUDEAU

- Madame Roselyne DURAND
- Monsieur Denis VINCENT (Maire de Saint-Germain-sur-Moine)
- Monsieur Serge PIOU (Maire de Saint-Pierre-Montlimart)

- 1 représentant de l'organisme d'insertion :
 - Monsieur Jean SELLIER (Directeur de l'ADAPEI 49).

0-14 – DESIGNATION DES REPRESENTANTS DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU CHOLETAIS DANS LES DIVERS SYNDICATS

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté décide,

Article 1 : à l'unanimité (51 voix pour), de procéder à la désignation des représentants de la Communauté d'Agglomération du Choletais dans les divers syndicats à main levée, en application de l'article L. 2121-21 du code général des collectivités territoriales.

Article 2 : à l'unanimité des suffrages valablement exprimés (45 voix pour, 6 abstentions), de désigner les représentants de la Communauté d'Agglomération du Choletais au Syndicat Mixte Valor3E :

Titulaires :

- Monsieur Jean-Paul BREGEON
- Monsieur Maurice DILE
- Monsieur Serge GUINAUDEAU
- Monsieur VAN VOOREN

Suppléants :

- Monsieur Jean-François BAZIN
- Madame Maryvonne CHALOPIN

Article 3 : à l'unanimité des suffrages valablement exprimés (45 voix pour, 6 abstentions), de désigner les représentants de la Communauté d'Agglomération du Choletais au Syndicat Mixte d'Adduction en Eau Potable des Eaux de Loire :

Communes	Titulaires	Suppléants
Chanteloup-les-Bois	- Madame Manuella CESBRON - Monsieur Alain PATRELLE	- Monsieur Laurent VION
Cholet	- Monsieur Jean-Paul BREGEON - Monsieur Marc GENTAL	- Monsieur Jean-François BAZIN
La Séguinière	- Monsieur Daniel BOBINET - Madame Yolaine BOSSARD	- Monsieur Serge GUINAUDEAU
Le May-sur-Evre	- Madame Christine GODINEAU - Monsieur Didier HUMEAU	- Monsieur Hubert DUPONT

Mazières-en-Mauges	- Monsieur Henri MARTIN - Madame Nathalie SIREAU-GAULON	- Monsieur Dominique BOUYER
Nuaillé	- Madame Viviane CROIZER - Monsieur Marc MAUPPIN	- Monsieur Christophe PIET
Saint-Léger-sous-Cholet	- Monsieur Camille OGER - Monsieur Christian USUREAU	- Monsieur Jean-Louis CILLON
Toutlemonde	- Monsieur Jacky ANGEBAULT - Monsieur Frédéric BOUCHIRON	- Madame Monique FORMON
Trémentines	- Monsieur Jacques CEDOLINI - Monsieur Michel RIGOULAY	- Monsieur Luc CLOCHARD
Veziens	- Madame Marina DEFOIS - Monsieur Claude POISSONNEAU	- Monsieur Michel HERVE

Article 4 : à l'unanimité des suffrages valablement exprimés (45 voix pour, 6 abstentions), de désigner les représentants de la Communauté d'Agglomération du Choletais au Syndicat Intercommunal pour l'Alimentation en Eau Potable de la Région de l'Ouest de Cholet :

- Monsieur Alain BRETEAUDEAU
- Monsieur Frédéric GROLLEAU
- Monsieur Aurélien DUPOUY

Article 5 : à l'unanimité des suffrages valablement exprimés (45 voix pour, 6 abstentions), de désigner les représentants de la Communauté d'Agglomération du Choletais au Syndicat Mixte des Vallées de la Moine et de la Sanguèze :

9 titulaires

- Monsieur Hamid AGHAEI,
- Madame Yolaine BOSSARD,
- Monsieur Jean-Paul BREGEON,
- Monsieur Marc GREMILLON,
- Monsieur Frédéric GROLLEAU,
- Monsieur Gilles NAUD,
- Monsieur Gérard PETIT,
- Monsieur Philippe RODRIGUEZ,
- Madame Sylvie ROCHAIS.

9 suppléants

- Monsieur Jean-François BAZIN,
- Monsieur Joël BENETEAU,
- Monsieur Franck CHARRIER,
- Madame Gwenaëlle DUCHESNE,
- Monsieur Serge GUINAUDEAU,
- Monsieur Laurent LOISEAU,
- Monsieur Jacky SAMSON,
- Monsieur Guy SOURISSEAU,
- Madame Claire TESSON.

Article 6 : à l'unanimité des suffrages valablement exprimés (45 voix pour, 6 abstentions), de désigner les représentants de la Communauté d'Agglomération du Choletais au Syndicat Mixte du Bassin de l'Evre-Thau-Saint-Denis :

Titulaires :

- Monsieur Jean-Paul BREGEON,

- Monsieur Luc CLOCHARD,
- Monsieur Patrice DELAUNAY,
- Monsieur Maurice MARSAULT,
- Monsieur Michel PORTAL,
- Monsieur Jean-Robert TIGNON,

Suppléants :

- Madame Fanny FROGER,
- Monsieur Christian USUREAU,
- Monsieur Jean-François BAZIN.

Article 7 : à l'unanimité des suffrages valablement exprimés (45 voix pour, 6 abstentions), de désigner les représentants de la Communauté d'Agglomération du Choletais au Syndicat Intercommunal d'Énergies de Maine et Loire :

Titulaire :

Monsieur Jackie GELINEAU

Suppléant :

Monsieur Guy SOURISSEAU

0-15 – DESIGNATION DES REPRESENTANTS DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU CHOLETAIS DANS DIVERS ORGANISMES

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté décide,

Article 1 : à l'unanimité (51 voix pour), de procéder à la désignation des représentants de la Communauté d'Agglomération du Choletais au sein de ces organismes à main levée, en application de l'article L. 2121-21 du code général des collectivités territoriales.

Article 2 : à l'unanimité des suffrages valablement exprimés (45 voix pour, 6 abstentions), de désigner un représentant titulaire de la Communauté d'Agglomération au sein de Anjou Initiative comme suit :

- Monsieur Michel CHAMPION

Article 3 : à l'unanimité des suffrages valablement exprimés (45 voix pour, 6 abstentions), de désigner huit représentants de la Communauté d'Agglomération au sein de Mission Locale du Choletais comme suit :

- Madame Marie BARTHELEMY
- Madame Marie-Odile EDOUARD
- Monsieur Marc GENTAL
- Madame Josette GUITTON
- Madame Isabelle LEROY
- Monsieur Marc MAUPPIN
- Monsieur Jean-Paul OLIVARES
- Madame Chantal RIPOCHE

Article 4 : à l'unanimité des suffrages valablement exprimés (45 voix pour, 6 abstentions), de désigner deux représentants de la Communauté d'Agglomération au sein de l'Association de Gestion des PLIE 49-53-72 comme suit :

- Monsieur Jean-Paul OLIVARES,
- Madame Isabelle LEROY.

Article 5 : à l'unanimité des suffrages valablement exprimés (45 voix pour, 6 abstentions), de désigner un représentant titulaire de la Communauté d'Agglomération au sein de l'Office des Retraités et Personnes Âgées (ORPAC) comme suit :

- Madame Isabelle LEROY.

Article 6 : à l'unanimité des suffrages valablement exprimés (45 voix pour, 6 abstentions), de désigner un représentant titulaire et un représentant suppléant de la Communauté d'Agglomération au sein du Centre Social et Socioculturel Horizon comme suit :

- 1 représentant titulaire : Madame Françoise VALETTE-BERNIER,
- 1 représentant suppléant : Madame Laurence TEXEREAU.

Article 7 : à l'unanimité des suffrages valablement exprimés (46 voix pour, 5 abstentions), de désigner un représentant titulaire et un représentant suppléant de la Communauté d'Agglomération au sein du Centre Socioculturel du Verger comme suit :

- 1 représentant titulaire : Monsieur Jean-Paul BOISNEAU,
- 1 représentant suppléant : Madame Christine CHARRIER.

Article 8 : à l'unanimité des suffrages valablement exprimés (46 voix pour, 5 abstentions), de désigner un représentant titulaire et un représentant suppléant de la Communauté d'Agglomération au sein du Centre Social Pasteur comme suit :

- 1 représentant titulaire : Madame Christine CHARRIER,
- 1 représentant suppléant : Madame Monique FORMON.

Article 9 : à l'unanimité des suffrages valablement exprimés (45 voix pour, 6 abstentions), de désigner un représentant titulaire et un représentant suppléant de la Communauté d'Agglomération au sein du Centre Social du Planty comme suit :

- 1 représentant titulaire : Madame Marie BARTHELEMY,
- 1 représentant suppléant : Madame Elisabeth HAQUET.

Article 10 : à l'unanimité des suffrages valablement exprimés (45 voix pour, 6 abstentions), de désigner un représentant titulaire et un représentant suppléant de la Communauté d'Agglomération au sein du Centre Social Intercommunal OCSIgène comme suit :

- 1 représentant titulaire : Madame Josette GUITTON,
- 1 représentant suppléant : Monsieur Hubert DUPONT.

Article 11 : à l'unanimité des suffrages valablement exprimés (46 voix pour, 5 abstentions), de désigner un représentant titulaire et un représentant suppléant de la Communauté d'Agglomération au sein du Centre Socioculturel Chloro'Fil comme suit :

- 1 représentant titulaire : Monsieur Jean-Paul BREGEON,
- 1 représentant suppléant : Monsieur François DEBREUIL.

Article 12 : à l'unanimité des suffrages valablement exprimés (46 voix pour, 5 abstentions), de désigner deux représentants de la Communauté d'Agglomération au sein du Conseil de surveillance du Centre Hospitalier de Cholet comme suit :

- Madame Isabelle LEROY,
- Monsieur Jean-Paul OLIVARES.

Article 13 : à l'unanimité des suffrages valablement exprimés (46 voix pour, 5 abstentions), de désigner comme membres de la Commission d'admission au service de Transport des Personnes à Mobilité Réduite les élus suivants :

- Titulaires :
 - Monsieur Jean LELONG,
 - Monsieur Marc GREMILLON,
 - Madame Isabelle LEROY,

- Suppléants :
 - Madame Françoise VALETTE-BERNIER
 - Madame Chantal RIPOCHE
 - Monsieur Hervé GARREAU

ainsi que les associations suivantes qui feront connaître leurs représentants titulaire et suppléant :

- APAHRC,
- ADAPEI,
- Association des Paralysés de France,
- Voir Ensemble,
- Fédération des Malades et Handicapés,
- ORPAC

et de charger le Président à désigner un à deux médecins.

Article 14 : à l'unanimité des suffrages valablement exprimés (46 voix pour, 5 abstentions), de désigner un représentant de la Communauté d'Agglomération au sein de Air Pays de la Loire comme suit :

- Monsieur Jean-Paul BREGEON

Article 15 : à l'unanimité des suffrages valablement exprimés (45 voix pour, 6 abstentions), de désigner un représentant titulaire et un représentant suppléant de la Communauté d'Agglomération au sein de la Société Coopérative d'Intérêt Collectif " Bois Energie Maine et Loire " comme suit :

- 1 représentant titulaire : Monsieur Jean-François BAZIN,
- 1 représentant suppléant : Madame Sylvie ROCHAIS.

Article 16 : à l'unanimité des suffrages valablement exprimés (45 voix pour, 6 abstentions), de désigner un représentant de la Communauté d'Agglomération au sein de la Société Publique Locale d'Aménagement de l'Anjou (SPLAA) comme suit :

- Monsieur Michel CHAMPION.

Article 17 : à l'unanimité des suffrages valablement exprimés (45 voix pour, 6 abstentions), de désigner six représentants de la Communauté d'Agglomération au sein de l'Office de Tourisme du Choletais comme suit :

- Monsieur Jacques BOU,
- Monsieur Michel CHAMPION,
- Monsieur Roger MASSE,
- Madame Florence DABIN,
- Madame Marina DEFOIS,
- Monsieur Guy SOURISSEAU.

Article 18 : à l'unanimité des suffrages valablement exprimés (46 voix pour, 5 abstentions), de désigner un représentant titulaire et un représentant suppléant de la Communauté d'Agglomération au sein de Mission Bocage comme suit :

- 1 représentant titulaire : Madame Sylvie ROCHAIS,
- 1 représentant suppléant : Monsieur Jean-François BAZIN.

Article 19 : à l'unanimité des suffrages valablement exprimés (46 voix pour, 5 abstentions), de désigner deux représentants de la Communauté d'Agglomération au sein de la Fédération Française des Marchés de Bétail Vif comme suit :

- Monsieur Alain BRETEAUDEAU,
- Madame Sylvie ROCHAIS.

Article 20 : à l'unanimité des suffrages valablement exprimés (46 voix pour, 5 abstentions), de désigner trois représentants de la Communauté d'Agglomération au sein du Comité Régional de Développement Agricole des Mauges (CRDAM) comme suit :

- Monsieur Alain BRETEAUDEAU,
- Madame Sylvie ROCHAIS,
- Monsieur Jean-François BAZIN.